



Au ministère des Finances du Canada

**Consultations préalables à la préparation
du budget 2009**

**Mémoire de
l'Association nationale des retraités fédéraux**

Le 6 janvier 2009

Qui sommes-nous

L'ANRF est le plus important regroupement de retraités du gouvernement fédéral. Organisation sans but lucratif comptant plus de 160 000 membres, elle a une influence incontournable à titre de principal représentant des pensionnés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada et des juges retraités d'une nomination du fédéral – de même que des conjoints et survivants de chacun. Ses démarches visent à obtenir des changements politiques favorisant une meilleure qualité de vie de ses membres et des aînés en général.

Introduction

La conjoncture n'offre d'autre choix au gouvernement que de relancer l'économie. Dans cet élan, il sollicite le point de vue des Canadiens pour l'aider à trouver le moyen de faire échec à la récession.

En 2006, Statistiques Canada recensait 4,3 millions d'aînés au pays, soit 13 % de la population. Le vieillissement de la population aura une incidence sérieuse dans tous les volets de la vie, et il doit dorénavant être retenu comme une des assises à l'élaboration de toute politique.

L'attaque que le gouvernement portera à la crise financière en cours présagera du sort qui sera fait aux aînés à la retraite, maintenant et à l'avenir, et elle aiguillera les plus jeunes générations sur la façon de planifier leur retraite.

L'ANRF ne saurait rater l'occasion de faire part au ministère des Finances de ses préoccupations dans ce dossier.

1. Accélérer l'investissement dans les infrastructures

Une bonne somme de travail a été abattue depuis l'avènement en 2001 de l'Inforoute santé du Canada. Bien que des pas de géant aient été faits en imagerie diagnostique, en télésanté et en infostructure numérique des dossiers santé, ces progrès n'ont profité qu'à quelques régions du pays.

Il faut généraliser ces avancées à la grandeur du pays, et **rapidement**, pour faire des économies d'échelle sur-le-champ et améliorer l'accès aux dossiers des patients dans tout le continuum des soins – ce qui comprend le milieu hospitalier, les cliniques, les pharmacies et les prestataires de soins à domicile et à la collectivité.

Il faudrait des fonds supplémentaires pour doter tous les Canadiens au plus vite d'un dossier santé complet et informatisé. Investir dans le secteur des technologies de l'information santé par le biais de la formation, de l'éducation et de l'incitation à la recherche et à l'innovation stimulera l'économie par la création d'emplois. Il s'ensuivra des économies importantes à l'intérieur du système de santé, comme on le lit à la page 20 du rapport EHR 2015 de l'Inforoute santé du Canada intitulé « L'évolution de la nouvelle génération de soins de santé au Canada ». Les patients, surtout les patients âgés, bénéficieraient de la plus importante et la plus pratique des retombées découlant de ces investissements, c'est-à-dire d'une aisance à cheminer dans le système de santé canadien qui, souvent, est d'une complexité désarmante.

L'ANRF recommande donc au gouvernement fédéral d'injecter des sommes supplémentaires substantielles à l'Inforoute santé du Canada afin d'accélérer la planification et la mise en œuvre d'un système pancanadien de dossier numérique santé pour 100 % de la population.

2. Accroître la sécurité financière des aînés

La preuve est faite : les Canadiens vivent plus vieux et la retraite est plus longue que jamais auparavant. La contrainte fiscale désuète au sujet du retrait minimal d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) compromet l'autonomie financière des aînés tard dans leur vie. Sans cette contrainte, ils pourraient s'éviter de devoir recourir à des prestations aux aînés et autres programmes sociaux, ce qui ferait épargner des sommes non négligeables au gouvernement.

De nos jours, le régime fiscal diminue de façon substantielle le pouvoir d'achat des économies faites en vue de la retraite. L'élimination du retrait minimal annuel permettrait aux aînés de s'assurer la sécurité financière, ce pour quoi ils avaient mis de l'argent de côté.

L'ANRF recommande donc au gouvernement d'éliminer le retrait obligatoire minimal des FERR pour permettre aux aînés de gérer eux-mêmes leurs économies de retraite.

3. Comblent le déséquilibre des régimes du secteur privé

Afin d'assurer la sécurité financière de retraite de tous les futurs aînés canadiens, il faudrait immédiatement étendre le Régime de pension du Canada/Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ) pour pallier le déséquilibre des régimes professionnels de pension.

Les employeurs du secteur privé ne sont actuellement pas contraints de commanditer un régime enregistré de pension (REP). En 2006, 60 % des salariés du pays n'avaient pas de régime de pension de leur travail.¹

L'ANRF estime qu'une expansion verticale des RPC/RRQ serait le meilleur moyen de pourvoir à l'insuffisance en prévoyance ou en contribution à l'épargne retraite des aînés. Depuis l'avènement des RPC/RRQ en 1966, le taux de recours au régime de supplément de revenu garanti (SRG) a chuté de 60 % à moins de 40 %². Une expansion verticale des RPC/RRQ diminuerait davantage la dépendance aux prestations du SRG.

Une expansion verticale des RPC/RRQ serait le meilleur moyen d'assurer un revenu adéquat de pension à tous les salariés canadiens.

L'ANRF recommande donc au gouvernement canadien de s'associer aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour augmenter :

- le taux de remplacement du revenu des RPC/RRQ de 25 % à 70 %; et
- le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des RPC/RRQ de la moyenne des gains au plafond s'appliquant aux régimes enregistrés de pension (c'est-à-dire 111 111 \$ en 2008).

Conclusion

L'ANRF presse le gouvernement canadien d'assumer le leadership et de prendre les moyens qui s'imposent pour aider les aînés du Canada à bien vieillir et à vivre dans la sécurité financière, maintenant et à l'avenir.

Notes de bas de page :

¹Statistiques Canada, Les régimes de pension au Canada et l'Enquête sur la population active. Tableau sommaire intitulé *Pourcentage de la population active et des travailleurs rémunérés adhérant à un régime de pension agréé* 2008.

²Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada, Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel (7e) sur le Programme de la sécurité de la vieillesse* 2003, p. 24, tableau 5 (www.osfi-bsif.gc.ca)